

Miss Morley



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N° 70/14

TRADUIRE UNE CAUSE COMMUNE EN UNE ACTION COMMUNE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, faite dans le cadre de la discussion générale de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 24 septembre 1970.

...Il y a quelques semaines à peine, le cessez-le-feu au Moyen-Orient et les propositions de négociations visant à régler ce conflit ont donné lieu à un optimisme prudent. Aujourd'hui, nous faisons face à une situation des plus sérieuses au Royaume de Jordanie, situation qui a déjà provoqué de nouveaux actes de violence et des affrontements sanglants. La bataille qui se livre en Jordanie risque d'entraîner les pays avoisinants; il a un danger constant que le conflit s'étende à des puissances plus éloignées. En l'occurrence, nous avons vu la menace à l'ordre mondial prendre plus d'ampleur. Je songe ici aux actes de piraterie aérienne: au Moyen-Orient, le fait nouveau et marquant est celui de retenir en otages des personnes innocentes en vue d'une rançon à des fins politiques ou autres, notamment dans le but de rendre plus difficiles encore les circonstances qui entourent le cessez-le-feu.

De nos jours, aucun gouvernement ne saurait rester indifférent devant les répercussions à grande portée que ce genre d'anarchie internationale pourrait entraîner. Je suis fermement convaincu que les mesures juridiques et techniques qu'étudie actuellement l'OACI, bien que nécessaires, ne sauraient fournir tous les éléments de la solution. Telle est l'opinion de mon gouvernement. Le détournement d'avions doit être considéré comme un acte intolérable, inexcusable et injustifiable, quels que soient les motifs qui animent les pirates.

Nonobstant ces nouvelles complications, les pourparlers de paix au Moyen-Orient sont bloqués parce que les parties en cause s'accusent réciproquement de violer le cessez-le-feu. Les parties qui ont établi ce cessez-le-feu, ainsi que les puissances qui l'ont appuyé, ne sont pas sans connaître le danger que comporte une voie à laquelle il devient de plus en plus difficile de trouver une issue.

L'évidente menace à la paix au Moyen-Orient est un défi à l'Organisation des Nations Unies, défi que tous les pays membres doivent relever en appuyant les efforts de l'ambassadeur Gunnar Jarring et de tous ceux qui travaillent à rétablir la paix dans cette région bouleversée.

Énormes obstacles à la paix

Si le conflit au Moyen-Orient, qui va grandissant, était la seule menace à laquelle le monde doit faire face, cela suffirait à absorber toutes les énergies, l'imagination et les ressources de la communauté mondiale. Mais il existe, dans d'autres parties du monde, d'énormes obstacles à la paix et à la sécurité.

Nous n'avons pas trouvé de solution au conflit racial qui persiste en Afrique du Sud. Si nous n'agissons pas, ce feu qui couve sous la cendre pourrait déclencher un incendie qui embraserait le sud du continent. En Indochine, la guerre se poursuit à des degrés divers d'intensité, cependant que les pourparlers à Paris n'ont pas encore abordé les questions fondamentales. L'Europe demeure divisée, mais il s'est fait des progrès encourageants. Nous pouvons nous féliciter de ce que les situations en dégénérescence ailleurs dans le monde n'aient pas été utilisées pour entraver la marche vers la détente entre les deux superpuissances. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques se poursuivent: l'Allemagne occidentale et l'Union soviétique se sont rapprochées. Ces améliorations en présagent d'autres.

Bien que les conflits internationaux, surtout les explosions de violence, retiennent nécessairement l'attention de nombre de pays membres, ils ne doivent pas éclipser des problèmes non moins importants qui intéressent l'humanité tout entière.

Les pays en voie de développement appréhendent une crise dans le programme international de développement. Le Canada comprend leur préoccupation et s'efforce d'augmenter son apport. Les questions de l'environnement deviennent plus inquiétantes de jour en jour. Je suis heureux de constater que l'Organisation des Nations Unies cherche à y parer. Pour sa part, le Canada a mobilisé les services d'un fonctionnaire éminent, M. Maurice Strong, qui sera secrétaire général de la conférence de 1972. Aux quatre coins de la terre, l'incertitude règne quant aux perspectives économiques.

La prospérité et la sécurité mondiales sont inséparables et dépendent de la vigueur de l'économie mondiale. Au cours des années, -- en partie en vue des besoins, en partie par suite de la demande --, l'Organisation des Nations Unies a mis sur pied un réseau impressionnant d'organes intergouvernementaux et d'instruments internationaux en vue de stimuler la coopération sur le plan financier, commercial, économique et social. L'apport de ces organismes à l'amélioration des conditions de vie à travers le monde constitue une des plus grandes réalisations des Nations Unies. Il est essentiel de continuer à en assurer l'efficacité.

Nécessité de rénover l'ONU

Dans le discours que j'ai prononcé l'an dernier au nom du Canada, j'ai attiré l'attention sur la nécessité de rénover les Nations Unies. Les événements survenus au cours des douze derniers mois, -- et que j'énumérais il y a un instant --, rendent ce besoin encore plus urgent. Les améliorations en matière de procédure ont leur utilité, et je dirai quelques mots à ce sujet tout à l'heure, mais elles ne peuvent, en soi, satisfaire ce besoin.

Dans son travail pour le bien de l'humanité, l'ONU fait face actuellement à de nouvelles menaces, de nouvelles contraintes et de nouveaux obstacles. Les principes mêmes qui servent de guide à l'Organisation doivent être repensés, si l'on veut que les objectifs de la Charte se réalisent. Ce but sera atteint si les membres sont prêts à saisir les occasions qui se présentent, à adopter de nouveaux points de vue et à fixer des objectifs pratiques pour l'Organisation.

La délégation du Canada estime qu'en cette année d'anniversaire, nous devrions rechercher des moyens pratiques qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies de mieux jouer son rôle et de traduire une cause commune en une action commune. En raison du nombre et de la complexité des programmes internationaux que l'Assemblée a mis sur pied, elle a de plus en plus de mal à les réaliser efficacement. Trop souvent, des tâches importantes sont remises à plus tard ou abandonnées. Le travail d'organisation et d'administration devient ainsi plus complexe; les dépenses, les charges et les obligations se multiplient.

Le temps est venu de poursuivre les améliorations apportées par la Deuxième Commission l'an dernier et, plutôt que de s'en tenir à des améliorations partielles, d'envisager dans leur ensemble les procédures et l'organisation de l'Assemblée générale. Cette idée n'est ni nouvelle ni originale, mais, en cette année du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, nous devons de nouveau tenter d'améliorer notre Organisation.

C'est cette conviction qui a poussé le Gouvernement du Canada à proposer, avec l'appui de douze pays, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question suivante: "Rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale". Cette proposition que viendront appuyer un certain nombre de pays de diverses régions, prévoit la création d'un comité où tous les groupes seront représentés équitablement.

Le comité présenterait ses conclusions et ses recommandations à la prochaine session de l'Assemblée générale, ce qui lui permettrait d'examiner en profondeur les questions qui lui seraient soumises. Notre délégation est d'avis que toute réforme, pour être efficace, doit obtenir l'appui du plus grand nombre possible et s'appuyer sur un consensus que l'Assemblée pourrait, espérons-nous, approuver à la prochaine session.

Pour ce qui est des questions et des opérations que le comité aurait à examiner, il faudrait que son mandat soit large. Une telle étude porterait sur la nature du travail de l'Assemblée, sur ses priorités et son organisation, et sur l'efficacité de ses instruments. Par ailleurs, le mandat du comité devrait être assez restreint pour qu'il puisse limiter ses recommandations aux procédures et à l'organisation de l'Assemblée, telles qu'elles sont définies dans la Charte.

Notre proposition est assez modeste, mais j'estime que même des changements de peu d'envergure pourraient avoir un effet salutaire sur nos méthodes de travail et sur les résultats qui en découleraient. L'examen porterait évidemment sur des domaines tels que la documentation, les règles de procédure et des questions connexes. Le comité proposé étudierait en outre la façon dont les questions sont attribuées aux grandes commissions de l'Assemblée. Les recommandations tiendraient compte de la nécessité de voir à ce que toutes les grandes questions politiques soient bien réparties et examinées assez longtemps au cours des futures sessions.

L'efficacité de l'Assemblée générale et des Nations Unies dépendra toujours de la volonté et de la détermination des États membres. Les changements en matière de procédure et d'organisation ne sauraient, en soi, améliorer le travail de l'Assemblée. Mais ils peuvent permettre de traduire en action la volonté de l'Assemblée, de façon plus rapide, plus fidèle et plus efficace. Il ne faudrait pas sous-estimer de telles améliorations. Pour sa part, la délégation du Canada ne les sous-estime pas.

Il n'est pas nécessaire de remettre en question les bases mêmes de l'Organisation, mais le fait que nous n'avons pas l'intention de reconstruire la maison ne signifie pas que nous ne devrions pas entreprendre les réparations qui s'imposent. C'est pourquoi j'invite les pays membres à accorder dès maintenant une attention soutenue au travail de détail qui est nécessaire, sans perdre de vue la nécessité pour nous tous de prendre conscience de nos responsabilités en vertu de la Charte.

L'utilité et l'efficacité des Nations Unies sont mises en doute partout dans le monde. Mais la communauté mondiale a besoin des Nations Unies. Il lui faut une Organisation renouvelée et transformée, non pas une arène où les gouvernements se bousculent pour obtenir des avantages politiques éphémères, mais un lieu de décision où l'on n'escamote pas les problèmes, où l'on cherche au contraire à les résoudre. Une telle Organisation ne serait pas au service des ambitions des gouvernements, elle commencerait à répondre aux besoins des peuples du monde au nom desquels la Charte a été rédigée. La confiance du Canada dans l'idéal des Nations Unies demeure intacte, et notre pays continuera de travailler avec d'autres en vue de raffermir et de renouveler cette grande Organisation, sur laquelle les hommes fondent de si grands espoirs.

S/C